

PREPARATION DE LA RENTREE 2019
REFORME DU LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE : CARTE DES ENSEIGNEMENTS

Références :

- Arrêté du 16/07/2018 relatif à l'organisation et aux volumes horaires de la classe de 2^{nde} générale et technologique
- Arrêté du 16/07/2018 relatif à l'organisation et aux volumes horaires des enseignements du cycle terminal des lycées, sanctionnés par le bac général.
- Arrêté du 16/07/2018 portant organisation et volumes horaires des enseignements des classes de première et terminale des lycées, sanctionnés par le bac technologique.
- Note de service MEN n°2018-109 du 5 septembre 2018 relative aux enseignements de spécialité
- Note de service MEN n°2018-115 du 26 septembre 2018 relative à la procédure d'orientation en fin de classe de 2^{nde}

La transformation du lycée général et technologique mise en œuvre par les textes précités entraîne la refonte générale de la carte des enseignements proposés dans les établissements.

La carte des enseignements, qui sera arrêtée au plus tard début janvier, devra veiller à l'équilibre et à la bonne répartition géographique des enseignements et prendre en compte les aspects de ressources humaines ainsi que d'équipements.

Les deux académies ont engagé une démarche commune pour élaborer cette nouvelle carte des enseignements, tant pour le réseau public que privé.

La procédure spécifique de définition de l'offre des enseignements a d'abord été lancée auprès de tous les lycées normands, qui ont pu faire remonter, après concertation interne avec les équipes, leurs propositions d'ouverture d'enseignements de spécialité et enseignements optionnels pour les rentrées 2019 et 2020.

Ces propositions d'ouvertures ont ensuite été examinées par les inspecteurs d'académie-directeurs des services départementaux de l'éducation nationale et par les inspecteurs pédagogiques régionaux.

Parmi les 11 enseignements de spécialité relevant de l'éducation nationale,

7 enseignements de spécialité de base seront proposés aux élèves dans tous les établissements :

- Histoire géographique, géopolitique et sciences politiques
- Humanités, littérature et philosophie
- Langues, littératures et cultures étrangères
- Mathématiques
- Physique Chimie
- Sciences de la vie de la Terre
- Sciences économiques et sociales

Les 4 autres enseignements de spécialité sont spécifiques, et donc à plus faible diffusion :

- Arts
- Littérature et langues et cultures de l'antiquité (LLCA)
- Numérique et sciences informatiques (NSI)
- Sciences de l'ingénieur

Les principes qui ont été retenus au plan des deux académies sont les suivants :

- Maintien des équilibres territoriaux existants ;
- Prise en compte du contexte de baisse de la démographie scolaire en Normandie :

* les enseignements de spécialité de base sont maintenus dans les établissements qui les offraient dans la carte des séries précédentes : il conviendra d'assurer une complémentarité et de développer les mises en réseau avec les établissements ne les offrant pas dans le cadre de la nouvelle carte. (en visio ou en présentiel selon les distances).

Dans l'académie de Caen, ces réseaux seront mis en place à Caen avec les lycées Laplace et Dumont, à Bayeux avec les lycées Chartier et Caumont, à Lisieux avec les lycées Cornu et Gambier, à Cherbourg, avec les lycées Tocqueville, Grignard et Millet et à Saint Lô avec les lycées Curie-Corot et Le Verrier

* les enseignements de spécialité considérés comme spécifiques sont arrêtés :

- pour les arts et pour les sciences de l'ingénieur à carte constante
- pour le LLCA latin sur la base des demandes des lycées (au regard des programmes compatibles, les nombreux lycées qui ont demandé l'enseignement du latin en optionnel pourront proposer aux élèves qui le demanderont à suivre le latin en tant qu'enseignement de spécialité)
- pour l'enseignement NSI pour les établissements qui proposent ISN en terminale et dont les enseignants seront habilités.

* les enseignements technologiques actuellement offerts par les établissements sont maintenus